

M. MARTY (*Suisse*). – Monsieur le Président, mesdames, messieurs, les rapports avec le Tribunal de La Haye constituent indiscutablement un délicat problème. Notre Conseil s'est occupé à plusieurs reprises de juridictions pénales internationales et a toujours adopté une position très claire, en faveur de ces tribunaux qui doivent constituer un élément de lutte contre l'impunité.

Or, nous rencontrons, c'est indiscutable, des problèmes avec le Tribunal pénal de La Haye. Celui-ci n'est pas accepté par la grande majorité de la population. Nous devons, me semble-t-il, procéder à un examen de conscience et nous demander si nous avons tout fait pour asseoir l'autorité et la crédibilité de ce tribunal. La manière dont a été imposée, par exemple, l'arrestation de M. Milosevic marchandée contre une aide économique, ne sont pas des conditions idéales pour un acte de justice.

La "revisitation" de l'Histoire, souhaitée par M. Budin, ne saurait être imposée; il convient plutôt de favoriser des conditions susceptibles de provoquer cette nécessaire "revisitation". La population serbe, pas seulement en Serbie mais aussi dans mon pays, par exemple, où vit une très grande communauté serbe qui y accomplit un travail admirable, a du mal à accepter cette juridiction internationale.

Mais comment voulez-vous faire accepter un Tribunal pénal international à ce pays alors que la plus grande puissance du monde, qui exerce des pressions pour imposer ce tribunal, refuse elle-même toute juridiction internationale, soumettant les pays plus faibles à des pressions pour qu'ils concluent des accords d'immunité en faveur de ses propres soldats? Comment voulez-vous que ce tribunal soit accepté par une population qui a subi des bombardements contraires au droit international? Comment voulez-vous qu'elle accepte vraiment ce tribunal alors qu'actuellement des pressions politiques s'exercent sur ce dernier pour qu'il réduise ses dépenses et accélère ses travaux, ce qui signifie que certaines accusations se trouvent abandonnées selon des critères fort peu transparents? Comment enfin imposer un acte de justice alors que dans d'autres pays de ce Conseil même des personnes sont détenues depuis des mois et des années sans accusation, sans procès?

Pour imposer un acte de justice, à mon sens, il convient tout d'abord d'être, en tant que communauté internationale, crédible. Nous avons encore bien du travail à accomplir pour y parvenir.

Comme le rappelait précédemment un orateur, la population de cette région a énormément souffert au cours de ces dernières années; on a promis une aide qui n'est pas encore parvenue. Si l'on veut vaincre l'extrémisme dans ces pays, ce n'est pas en infligeant des sanctions que nous y parviendrons mais vraiment en tendant la main à des populations qui ne doivent pas payer pour les erreurs d'autres.

La Serbie a sa place en Europe. Nous devons l'aider à nous rejoindre.  
(*Applaudissements*)